Égalité professionnelle et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

L'essentiel : la fonction publique hospitalière est la plus féminisée, et pourtant les inégalités persistent dans les parcours et l'accès aux responsabilités. Pour le SYNCASS-CFDT, l'égalité professionnelle doit être effective et concrète.

Le SYNCASS-CFDT agit pour l'égalité professionnelle

- **Combattre les freins implicites :** exigences de disponibilité et de mobilité, effets de la parentalité sur les évaluations, plafond de verre.
- **Quotas et représentation équilibrée :** application effective dans les nominations aux emplois de direction et fonctionnels, dans la réalisation des tableaux d'avancement de grade.
- **Candidatures féminines :** les promouvoir, former les autorités de recrutement à la mixité, évaluer concrètement les mesures prises et publier les résultats annuels.
- **Parentalité :** aucun impact des congés maternité et paternité sur la carrière : coefficient de la part résultat au moins égal à la moyenne du corps, CIA moyen a minima, proposition au tableau d'avancement non reportée, retour en poste préservé.

Le SYNCASS-CFDT s'engage contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

- **Tolérance zéro** envers les auteurs, dans le respect des droits de la défense ; protection des victimes, écoute et reconnaissance de leur parole.
- **Actions engagées :** charte confédérale CFDT signée, référente VSST dans l'équipe nationale du SYNCASS-CFDT, intégration des VSS au formulaire de signalement du CNG.
- **Prévention et signalement :** des dispositifs à la hauteur des enjeux, portés dans toutes les instances où siège le SYNCASS-CFDT.

Le SYNCASS-CFDT rejette toute forme de discrimination

- **Engagement** contre toute forme de discrimination, y compris LGBTQIA+.
- **Plan d'actions d'égalité professionnelle du CNG** négocié avec les syndicats et présenté en CCN : passer des intentions aux mesures concrètes.
- **Vigilance sur les LDG** pour éviter les biais de genre dans le nouveau régime indemnitaire DH.